ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
8, 9 ET 10 DÉCEMBRE 2009, OTTAWA (ONTARIO) Résolution 49 /2009

TITRE:	Initiative de biosurveillance des Premières Nations
OBJET:	Recherche sur la santé de l'environnement
PROPOSEUR(E):	Gary Potts, Chef, Première Nation de Temagami, Ont.
COPROPOSEUR(E):	Marianna Couchie, Première Nation de Nipissing, Ont.
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE:

A. Les citoyens des Premières Nations au Canada sont quotidiennement exposés à des contaminants toxiques, quel soit leur lieu d'habitation, de travail ou de loisirs;

B. Les communautés des Premières Nations et d'autres collectivités sont de plus en plus préoccupées par le lien qui existe entre la santé de l'environnement et les effets néfastes de la pollution et de l'activité humaine sur la planète et sur la santé des citoyens des Premières Nations;

C. Le Secteur de la gestion de l'environnement de l'APN entreprend une étude destinée à évaluer les concentrations de contaminants, de métaux et de particules présentes dans les aliments traditionnels, les plantes et l'eau propre à la consommation;

D. Le Secteur de la gestion de l'environnement de l'APN souhaite optimiser ses travaux sur les contaminants en y incorporant un volet de biosurveillance humaine;

E. La biosurveillance est une technique permettant d'obtenir une mesure directe de l'exposition des personnes et des populations à des substances toxiques et que les niveaux de charge corporelle (quantité de produits chimiques présente dans le corps d'une personne à la suite d'une exposition à des contaminants) sont consignés dans des documents;

F. Le Secteur de la gestion de l'environnement de l'APN souhaite obtenir un appui pour entreprendre une activité de sensibilisation à la biosurveillance parmi les Premières Nations ainsi qu'une évaluation de l'intérêt manifesté par celles-ci dans le domaine de la biosurveillance, et que ces travaux seront axés sur la participation des

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de décembre 2009 à Ottawa (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

collectivités et sur l'information publique des Premières Nations au sujet de la biosurveillance, de l'exposition aux produits chimiques toxiques et des éventuels effets de ces produits sur la santé des citoyens des communautés des Premières Nations.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée:

1. Confèrent au Secteur de la gestion de l'environnement de l'APN le mandat de rédiger des documents d'information publique sur la biosurveillance et d'entreprendre une évaluation de l'intérêt des Premières Nations dans le domaine de la biosurveillance dans les communautés.
2. Enjoignent le Secteur de la gestion de l'environnement de l'APN de présenter un compte rendu sur l'évaluation de l'intérêt des Premières Nations dans le domaine de la biosurveillance aux Chefs en assemblée de l'APN.
3. Demandent au Secteur de la gestion de l'environnement de l'APN de présenter un plan de projet détaillé − respectant les protocoles des Premières Nations et permettant de recueillir des données conformément aux principes de PCAP (propriété, contrôle, accès et possession) – à l'intention des communautés des Premières Nations déjà sensibilisées à la biosurveillance.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 10e jour du mois de décembre 2009 à Ottawa (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL